

5. Tout membre du Conseil exécutif peut assister aux réunions du Comité et y faire les représentations qu'il juge utiles.

6. Le secrétariat du comité est assuré par le ministère de la Famille en collaboration avec le Secrétariat général du Conseil exécutif.

#### MANDAT DU COMITÉ

7. Le Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études a pour mandat de veiller à la prise en compte des besoins des Québécois et Québécoises en matière de conciliation famille-travail-études.

Pour réaliser ce mandat, le Comité doit, en concertation avec les ministres concernés :

1<sup>o</sup> favoriser la mise en place par le gouvernement de mesures facilitant la conciliation famille-travail-études dans toutes les sphères d'activité;

2<sup>o</sup> identifier et proposer, en collaboration avec les partenaires, notamment des milieux du travail et de l'éducation, des actions à mettre en œuvre afin d'accroître la souplesse dans l'organisation du travail et des établissements d'enseignement pour soutenir la conciliation famille-travail-études.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67364

Gouvernement du Québec

### Décret 995-2017, 11 octobre 2017

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2017

ATTENDU QUE la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique se tiendra à Vancouver (Colombie-Britannique) les 12 et 13 octobre 2017;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2017;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur Martin Massé, directeur de cabinet, Cabinet de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Madame Marie-Josée Blais, sous-ministre adjointe à la Science et à l'Innovation Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Madame Isabelle Lombardo, directrice du développement durable et de la veille stratégique, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Monsieur Mawana Pongo, directeur des politiques et de l'analyse économiques, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Monsieur François Plante, conseiller en relations intergouvernementales Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67366